FIDH - 36ème Congrès
Forum Migrations

Sous le Haut-Patronage de la Présidence de la République du Portugal

19-21 avril 2007
Lisbonne, Portugal

Dossier de presse

Sommaire

Hommages ..... **p. 2**

Par delà les frontières ..... **p. 3**

Programme du Forum ..... **p. 5**

Brève présentation de quelques experts invités au Forum ..... **p. 7**

Les migrations dans le monde **p.9**
-Analyse géographique synthétique
-Analyse thématique synthétique

Flux migratoires dans le monde (cartographie) .....
Flux migratoires dans le monde (cartographie) **p. 13**

Contact presse à Lisbonne :
Gaël Grilhot : +33-6 10 60 05 57 – ggrilhot@fidh.org
Karine Appy : kappy@fidh.org

Pour plus d'informations sur le Forum, consulter le site de la FIDH :
http://www.fidh.org/rubrique.php3?id_rubrique=826

Hommages

Le 36ème congrès de la FIDH est en hommage à **Anna Politkovskaya**, journaliste et défenseure russe des droits de l'Homme, assassinée le 7 octobre 2007,

Le congrès est également dédié à **Aung San Suu Kyi**, défenseure birmane et prix Nobel de la paix 1992, assignée à résidence depuis mai 2003, ainsi qu'aux défenseurs des droits de l'Homme, qui n'ont pu nous rejoindre, en raison de violations manifestes à leur liberté de circulation - **Jean-Paul Noël Abdi** (Djibouti), **Mukhtabar Tojibaeva** (Ouzbékistan), **Elizardo Sanchez** (Cuba), **Anwar Al Bunni** (Syrie), **Zheng Enchong** (Chine) -.

Par delà les frontières...

Avant toute chose je tiens à vous souhaiter à tous la bienvenue au sein de ce forum, dont vous pourrez apprécier dans les pages de ce dossier, la diversité des thèmes qui seront abordés. Plus encore, vous y découvrirez la richesse humaine représentée par les éminents experts de ces questions, qui nous ont fait l'honneur d'accepter notre invitation, afin de témoigner de leurs expériences et de leurs recherches en matière de migrations internationales.

Mais avant d'entrer dans le vif du sujet, je ne peux introduire ce débat, en ces lieux chargés d'Histoire, sans évoquer ce qui s'est passé ici même, il y a plus d'un demi millénaire. Ils sont nombreux, en effet, à avoir quitté ces rivages, pour tenter de découvrir de nouvelles routes maritimes, poussés par l'esprit d'aventure de conquêtes. Des territoires immenses et riches ont été découverts que nombre d'aventuriers, dont des Portugais célèbres (Vasco de Gama, Cabral, Balboa...) ont par la suite exploré. Cette époque garde bien sûr sa part d'ombre et trop souvent, la violence a été utilisée pour asservir et/ou convertir des peuples, effacer toute trace de civilisation, piller les richesses naturelles et endommager les écosystèmes. C'est donc en grande partie sur ces fondements de violences, de discriminations et d'incompréhension entre les peuples, que s'est forgée la base d'une internationalisation des échanges, et par là, l'intensification de la circulation des êtres humains à travers le monde. Au demeurant, les migrants les plus nombreux à l'aune de l'Histoire, sont originaires d'Europe.

Déracinement(-s) - Au Nord d'abord, puis au Sud, des poches de croissance se sont par la suite développées, attirant sans cesse ceux qui ne pouvaient trouver, dans leurs villes ou leur pays, les conditions pour vivre décemment, ou même survivre. Beaucoup se retrouvent ainsi loin de leurs familles, mais constituent pour ces dernières une ressource financière indispensable, grâce à l'envoi régulier de petites sommes d'argent. Parallèlement les graves conflits qui se sont multipliés tout au long du XXème siècle, puis poursuivis après la chute du mur, ont provoqué de vastes déplacements de populations, générateurs de catastrophes humanitaires semblables à celles que vivent encore aujourd'hui les populations civiles au Darfour, en Colombie, ou encore dans les camps thaïlandais en bordure de la Birmanie.

Dégât collatéral d'une mondialisation débridée et mal contrôlée, ou véritable opportunité de dynamisation des sociétés et de métissages bienvenus, le phénomène des migrations internationales a pris au cours des temps de multiples visages. Il s'agit d'une problématique extrêmement complexe, trop longtemps ignorée ou mal traitée par les institutions internationales et exploitée honteusement par des hommes et des femmes politiques sans scrupules, et qui commence seulement à être étudiée dans sa globalité, de façon objective.

Ainsi les réalités des migrations internationales dépassent-elles largement les fantasmes encore trop souvent véhiculés dans les pays du Nord. Les migrations sud-sud – bien que difficilement quantifiables -, sont par exemple assurément plus nombreuses que les migrations sud-nord. Et les répercussions en matière de droits de l'Homme, de ces déplacements massifs de populations sont extrêmement importantes, et pas toujours, d'ailleurs, négatives.

La féminisation croissante des migrations internationales, si elle se fait la plupart du temps dans des conditions difficiles au niveau économique n'en a pas moins constitué pour certaines de ces déracinées, une chance d'émancipation sans précédent. De la même manière, les migrations pour raison d'éducation, de formation, ou encore de regroupement familial sont là encore source d'enrichissement personnel pour ceux qui ont la chance de les vivre, et permettent bien souvent cette nécessaire émulation culturelle dont le monde a tant besoin.

Mais ne nous voilons pas la face, la situation des migrants dans le monde n'est généralement guère enviable, et la non application des textes internationaux les concernant – quand celles-ci ne vont pas dans le sens contraire à leurs intérêts – constitue un des principaux freins à l'expression de leurs droits fondamentaux. Les conditions d'embauche et de travail des travailleurs irréguliers, d'existence dans les camps de réfugiés, la question cruciale de la souveraineté des Etats dans le domaine des migrations, ou bien encore les routes nouvelles empruntées par ces flux migratoires seront donc quelques-uns des thèmes abordés au cours de ce forum public, auquel participeront, outre les représentants de près de 200 organisations membres et partenaires de la FIDH, des responsables d'organisations intergouvernementales, des chercheurs, et des représentants d'autorités nationales.

Il ne s'agit pas, pendant ces trois jours, de résoudre l'immensité des questions soulevées par les migrations internationales, mais d'agir plus efficacement, grâce à cet immense réseau qui fait notre force, et qui est au service de chacune de ces populations migrantes, et de trouver ainsi ensemble comment rendre plus efficaces les mécanismes internationaux de protection existants.

Mesdames et Messieurs, avant de vous laisser vous plonger dans ces statistiques, ces cartes et ces réflexions concernant les migrations internationales, je tenais à remercier chaleureusement l'Institut supérieur des sciences du travail et de l'entreprise, qui nous fait l'honneur de nous accueillir dans ses locaux, ainsi que tous ceux qui ont pu contribuer à la bonne tenue de ce congrès.

Bon travail et bonne réflexion,

Sidiki Kaba,

Président de la FIDH

36ème Congrès
Forum Migrations

Sous le Haut-Patronage de la Présidence de la République

19-21 avril 2007
Lisbonne, Portugal

Programme

Jeudi 19 Avril 2007

❑ 14.00-16.00 : Ouverture

Président : João Correia, Président de CIVITAS

- **Ramalho Eanes**, Président de la République de 1976 à 1985, représentant du Président de la République du Portugal
- **Abdou Diouf**, Secrétaire général de l'Organisation internationale de la Francophonie, partenaire du Congrès
- **Sidiki Kaba**, Président de la FIDH
- **Témoignages** : Réalités vécues au Portugal (deux témoins) et dans le monde (extraits de films)

❑ 16.00-18.00 : Interventions de cadrage

Président: Sidiki Kaba, président de la FIDH

- ***Migrations et droit d'asile dans un monde globalisé*** *:* Catherine Wihtol de Wenden, directrice de recherche au CNRS et Driss El Yazami, secrétaire général de la FIDH
- ***Protection des personnes migrantes : quelle contribution de l'OIM*** *?* Bacre Wally Ndiaye, Directeur de la division des Procédures des droits de l'Homme du Haut commissariat des Nations unies aux droits de l'Homme
- ***Réfugiés et déplacés en Europe :*** **Damtew Dessalegne**, Représentant régional adjoint du bureau régional du Haut commissariat aux réfugiés à Rome
- ***Les avancées de la nouvelle Convention sur les travailleurs migrants*** *:* Abdelhamid El Jamri, Membre du Comité des Nations unies sur les droits des travailleurs migrants
- ***Quelle protection pour les travailleurs migrants ?:*** Mamounata Cissé, Secrétaire générale adjointe de la Confédération Syndicale Internationale
- ***L'Union européenne et la question des migrations*** *:* Sandra Pratt, chef adjointe de l'unité "Asile et immigration" à la Direction Justice, Liberté et sécurité de la Commission européenne

Vendredi 20 Avril

❑ 9.00-12.30 : Six ateliers régionaux

Moyen-Orient et Afrique du Nord

- **Président : Mokhtar Trifi**, Président de la Ligue tunisienne des droits de l'Homme
- **Rapporteur : Bahey Edin Hassan**, Directeur du Cairo Institute for Human Rights Studies (sous réserve)
- **Experts : Samira Trad**, Présidente de Frontiers, **Oded Feller**, ACRI et **Dr Barbara Harrell-Bond**, Professeure, Forced Migration and Refugee Studies, American University in Cairo

Afrique sub-saharienne

- **Présidente : Sophie Bessis**, Secrétaire générale adjointe de la FIDH, journaliste et chercheuse
- **Rapporteur : Laurent Aupied**, Sociologue
- **Experts : Bahame Tom Mukirya Nyanduga**, Commissaire de la commission africaine des droits de l'Homme et des peuples, **Osman Hummaida, avocat**, ancien directeur de l'Organisation soudanaise contre la torture (SOAT) et **Abdoulaye Bamba Diallo**, journaliste.

Asie

- **Présidente : Elisabeth Allès**, membre de la Ligue des droits de l'Homme et du Citoyen et chargée de recherche au CNRS et à l'Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales
- **Rapporteur : Danthong Breen**, Président Union for Civil Liberty (UCL), Thaïlande
- **Expertes : Cynthia Gabriel**, Secrétaire générale adjointe de la FIDH et membre de SUARAM et **Tati Krisnawaty,** Presidium du Mouvement indonésien des femmes pour la protection des travailleurs migrants (GPPBM)

Amériques

- **Président : Alirio Uribe,** Vice-président de la FIDH
- **Rapporteure : Janette Habel**, Secrétaire générale adjointe de la FIDH et enseignante à l'Institut des Hautes Etudes d'Amérique latine

- **Experts : Vilma Nunez**, Vice-présidente de la FIDH et présidente du CENIDH, **Camillo Castellano**, Coordinateur régional de la plate-forme interaméricaine des droits de l'Homme et **Javier Mujica**, CEDAL

Europe occidentale

- **Président : José Leitão**, Membre du comité directeur de CIVITAS et ancien Haut commissaire à l'Immigration et aux minorités ethniques du Portugal
- **Rapporteur : Jean-Pierre Dubois**, Président de la Ligue des droits de l'Homme et du citoyen
- **Experts : Catherine Wihtol de Wenden**, directeur de recherche au CNRS, **Rui Pena** Pires, Sociologue à l'Instituto Superior de Ciências de Trabalho e da Empresa (ISCTE) et **Hassan Boubakri**, socio-géographe, Université de Sousse (Tunisie)

Europe orientale et Asie centrale

- **Président : Aliaksandr Bialiatski**, Responsable du Centre des droits de l'Homme « Viasna »
- **Rapporteure : Amandine Regamey**, Enseignante à Paris I - La Sorbonne et chargée de mission de la FIDH
- **Experts : Christian Strohal** directeur du Bureau pour des institutions démocratiques et les droits de l'Homme de l'OSCE et Svetlana Ganushkina, Membre du Centre des droits de l'Homme « Mémorial » et Présidente du Comité « Assistance civique »

- **14.00-15.30 : Plénière : restitution des ateliers**

Présidents : Fatimata M'Baye, présidente de l'Association mauritanienne des droits de l'Homme et Vice-présidente de la FIDH et Francisco Soberon, directeur de l'Association pourles droits de l'Homme (Pérou)

- **15.45-17.00 : Débats**
- **17.00-17.30 : Introduction des ateliers thématiques par leurs présidents**

Présidents : Juan Carlos Capurro, Vice-président de la FIDH et CAJ et **Florence Bellivier,** Secrétaire générale adjointe de la FIDH

Samedi 21 Avril

- **9.00-12.30 : Trois ateliers thématiques**

Femmes et migrations

- **Présidente : Amina Bouayach**, Présidente de l'Organisation marocaine des droits de l'Homme
- **Rapporteure : Guissou Jahanguiri** : Directrice de Open Asia
- **Experts : Barbara Harrell-Bond**, Professeure, Forced Migration and Refugee Studies, American University in Cairo, **Elza Pais**, Présidente de la Commission pour la citoyenneté et l'égalité de genre (Portugal)

Protection et voies de recours internationales pour les migrants et les réfugiés

- **Présidente : Fatimata M'Baye**, Vice-présidente de la FIDH et Présidente de l'Association mauritanienne des droits de l'Homme
- **Rapporteur : Smaïn Laacher**, Sociologue et chercheur à l'Ecole des Hautes Etudes en Sciences sociales (EHESS)
- **Experts : Abdelhamid El Jamri**, Membre du Comité des Nations Unies sur les droits des travailleurs migrants, **Bahame Tom Mukirya Nyanduga**, Commissaire de la commission africaine des droits de l'Homme et des peuples, et **Hélène Flautre,** Députée européenne et présidente de la Sous-Commission Droits de l'Homme du Parlement européen.

Droits fondamentaux et souveraineté des Etats

- **Président : Mabassa Fall**, Représentant de la FIDH auprès de l'Union africaine
- **Rapporteur : Michel Tubiana**, Vice-président de la FIDH etPrésident d'honneur de la LDH
- **Experts : Albert Bourgi**, professeur de droit, **Sylvie Saroléa**, Avocate et chercheuse, **Pablo Ceriani**, CELS et professeur titulaire de la chaire UNESCO 2007 de l'université de Valencia et **Sharon Hom**, Directrice exécutive de Human Rights in China

- **14.00-15.30 : Restitution des ateliers en plénière et débat**

Présidents : Karim Lahidji, président de la ligue iranienne des droits de l'Homme et Vice-président de la FIDH et **Odile Sidem Poulain,** chargée de mission auprès du Bureau international de la FIDH

- **15.45-17.30 : Séance de clôture**

Président: Carlos Monjardino, président de la Fondation Oriente

Contributions :

- **Kamel Jendoubi**, président du réseau euro-méditerranéen pour les droits de l'Homme
- **Sébastien Gillioz**, Représentant de la plate-forme internationale pour la Convention des Nations unies sur les travailleurs migrants
- **Hélène Flautre,** Députée européenne et présidente de la Sous-Commission Droits de l'Homme du Parlement européen
- **Ibrahim Awad**, Directeur du programme migrations de l'Organisation internationale du travail
- **Driss El Yazami**, Secrétaire général de la FIDH

Brève présentation de quelques experts invités au forum

João Correia, président de CIVITAS

João Correia

Président de CIVITAS, João Correia est avocat et Membre du Conseil supérieur du Ministère public, élu par l'Assemblée de la République. Il est également Arbitre-président au Conseil économique et social et membre de la Commission du Livre blanc sur le dialogue social. Il est par ailleurs Président de la *Comissão Coordenadora do Movimento de Intervenção e Cidadania* (MIC), un mouvement indépendant qui agit en faveur de la citoyenneté et de la démocratie.

Entre 2002 et 2004, João Correia a été Vice-président du Conseil général de l'Ordre des avocats. Il a également pris part à de nombreuses commissions gouvernementales pour la réforme de la législation dans le domaine civil et celui du travail.

Mamounata Cissé, Secrétaire générale adjointe de la Confédération Syndicale Internationale

Mamounata Cissé

Originaire du Burkina Faso, Mme Mamounata Cissé est la première femme à occuper le poste de Secrétaire générale adjointe de la Confédération syndicale internationale. Son engagement pour la promotion des droits des femmes, l'égalité des chances et la lutte contre les discriminations, a amené Mamounata Cissé à une longue carrière de militante syndicaliste en tant que Secrétaire générale puis présidente de l'organisation nationale des syndicats libres (Burkina Faso).

Dans le cadre de sa lutte pour les droits des femmes, Mamounata Cissé est devenue une protagoniste du changement, reconnue et sollicitée.

La CSI a fait de la protection des droits des travailleurs migrants une de ses priorités d'action, afin que cette question soit mieux prise en compte au sein du débat international.

Driss El Yazami, Secrétaire général de la FIDH et défenseur des droits de l'Homme marocain, est spécialiste des enjeux liés à l'immigration.

Driss El Yazami

Il est également membre de la Commission marocaine pour l'équité et la réconciliation dont le mandat est de trouver des solutions judiciaires aux violations des droits de l'Homme commises au Maroc depuis 1956. Il est l'un des membres fondateur du Réseau Euro-méditerranéen des droits de l'Homme.

Driss El Yazami est le délégué général de Génériques, une association créée à la fin des années 80 par un groupe d'immigrants spécialisés dans l'histoire de l'immigration.

Catherine Wihtol de Wenden, directeur de recherche au CNRS

Catherine Wihtol de Wenden

Directeur de recherche au CNRS (CERI) et Docteur en sciences politiques (Institut d'Etudes Politiques de Paris), Catherine Wihtol de Wenden est à la fois politiste et juriste. Elle travaille depuis vingt ans sur différents thèmes liés aux migrations internationales. Elle a également mené de nombreuses études de terrain et dirigé différentes recherches comparatives, principalement européennes. Elle a été consultante pour l'OCDE, le Conseil de l'Europe, la Commission Européenne et "external expert" pour l'UNHCR.

Samira Trad, Présidente de Frontiers Association

Défenseure des droits des réfugiés, Samira Trad est responsable de Frontiers, organisation qui soutient les personnes marginalisées, notamment les réfugiés non Palestiniens au Liban. En raison de son travail avec ce groupe, Samira Trad a été victime de harcèlement de la part des autorités. Frontiers est depuis de nombreuses années une organisation partenaire de la FIDH.

Samira Trad est également membre du Réseau euro-méditerranéen des droits de l'Homme.

Svetlana Gannushkina

Svetlana Gannushkina, Membre du Centre des droits de l'Homme « Mémorial » et Présidente du Comité « Assistance civique »

Svetlana Gannushkina est présidente et membre fondateur du Comité d'assistance civique, organisation russe de défense des droits de l'Homme qui porte assistance aux réfugiés et aux personnes déplacées. Elle est membre du Conseil du Centre des droits de l'Homme « Mémorial » et de son réseau Migrations et droits de l'Homme qui rassemble des bureaux d'accueil et d'assistance aux réfugiés et aux migrants sur l'ensemble du territoire russe. Svetlana Gannushkina est également membre du Conseil des droits de l'Homme auprès du président de la Fédération de Russie, et membre de la Commission d'Etat sur la politique migratoire.

Cynthia Gabriel, Secrétaire générale adjointe de la FIDH

Cynthia Gabriel est membre du conseil d'administration de l'association Suara Rakyat Malaysia (SUARAM), la plus importante organisation des droits de l'Homme en Malaisie. En tant que Directrice exécutive de SUARAM (2001-2004), Cynthia a promu l'action en faveur des réfugiés et des demandeurs d'asile : dénonciation des abus et violations de la part des autorités, défense de cas individuels et coopération avec le Haut commissariat aux réfugiés des Nations unies, etc.

Depuis 2006, Cynthia est coordinatrice régionale de CARAM Asie (Coordination of Action Research on AIDS and Mobility), un réseau pour la protection et la défense des droits des migrants, en particulier le droit à la santé et les droits sexuels et reproductifs.

Cynthia Gabriel

Bahame Tom Mukirya Nyanduga, Commissaire de la Commission africaine des droits de l'Homme et des peuples, Rapporteur spécial sur les réfugiés et les personnes déplacées en Afrique

En 2004, M Bahame Tom Mukirya Nyanduga a été nommé au poste de Rapporteur spécial sur les réfugiés et les personnes déplacées en Afrique, le continent le plus touché par les déplacements forcés de population (plus de 3 millions de réfugiés et près de 13 millions de déplacés internes).

CADHP

Selon M Nyanduga, « l*a Commission africaine est très préoccupée par la vulnérabilité des personnes déplacées internes en Afrique et est persuadée que leur situation demande une attention beaucoup plus importante de la part de tous les décideurs et en particulier des Etats* ». M Nyanduga est mandaté pour recevoir des informations, mener des études et des enquêtes, engager le dialogue avec les Etats et les sensibiliser à la mise en oeuvre des conventions pertinentes de l'ONU et de l'OUA et à élaborer des rapports et recommandations à la Commission.

Alirio Uribe Muñoz, Vice-président de la FIDH

Avocat et Vice-président de la FIDH, Alirio Uribe travaille pour la défense des droits de l'Homme en Colombie. Il représente les victimes de crimes contre l'humanité devant les instances judiciaires nationales et internationales. Membre et ex président du Colectivo de Abogados José Alvear Restrepo, Alirio Uribe a reçu le Prix Martin Ennals en 2003, décerné à de grands défenseurs des droits de l'Homme.

Menacé en raison de son engagement pour la défense des droits de l'Homme, il bénéficie, depuis 2000, d'un programme de protection de la Cour interaméricaine des droits de l'Homme.

Alirio Uribe Muñoz

Les migrations dans le monde
Analyse géographique synthétique

Afrique du nord, Moyen Orient, Turquie et Golfe

Cette zone accueille 10% des migrants à l'échelle mondiale. Les pays pétroliers (Golfe, Libye et dans une moindre mesure Algérie) constituent depuis plusieurs décennies l'un des pôles les plus importants d'attraction de main d'œuvre (migration trans- et inter-régionale). Au Qatar, au Koweit ou aux Emirats arabes unis, la population compte entre 70 et 80% d'étrangers.

Les migrations dans le Golfe - Elles procèdent d'un système de recrutement très organisé : les visas de travail sont strictement contractuels ; le recrutement est fait par des agences officielles ou privées, notamment en Asie du sud-est ; le travailleur est confié à un sponsor (*kafil*) qui garde en général son passeport et prélève souvent une part importante de son salaire. Les conditions de vie et de travail confinent au servage ; les discriminations sont nombreuses. Ce système de *sponsorhip* crée une dépendance, qui expose les femmes en particulier à des risques d'exploitation. Ce système est même parfois détourné par des réseaux de prostitution.

Migrations trans-sahariennes - Depuis les années 1990, ces migrations connaissent un nouvel essor ; selon des estimations, entre 65 000 et 120 000 Africains sub-sahariens parviennent chaque année au Maghreb, pour s'y installer ou tenter la traversée vers l'Europe. Ces migrants ont généralement un bon niveau d'éducation. Au cours des dernières années, les autorités des pays du Maghreb ont renforcé les contrôles aux frontières et leurs politiques internes à l'égard des étrangers en situation irrégulière qu'ils soient migrants économiques ou réfugiés.

En 2003, on estimait à 6 millions le nombre de réfugiés dans la région. Depuis la tournure dramatique prise par la guerre en Irak, la persistance du conflit au Soudan et des graves troubles en Afghanistan, ainsi que les événements récents en Somalie ont influé sur le nombre de réfugiés et demandeurs d'asile. Les palestiniens demeurent la plus grande population réfugiée du monde.

Afrique sub-saharienne

Avec 66 millions de migrants, l'Afrique représente aujourd'hui environ un tiers des migrants ainsi qu'un tiers des réfugiés et la moitié des déplacés internes du monde. Près d'un migrant sur deux (47%) est une femme.

Selon le HCR, il y a 2,7 millions de réfugiés en Afrique, issus pour la plupart du Soudan, du Burundi, de RDC, de Somalie, du Libéria, de la République centrafricaine et du Rwanda. Les 9/10e d'entre eux se réfugient dans un pays voisin, où ils sont regroupés dans des camps, sous protection du pays d'accueil et/ou d'organisations internationales comme le HCR. Ils y vivent dans des conditions précaires et doivent rentrer dans leur pays dès que la situation le permet.

L'Afrique sub-saharienne est la zone du monde qui compte le plus de déplacés internes. Sur les 12 millions de déplacés africains, près de la moitié – 5,3 millions – sont des Soudanais. Outre les conflits et les crises économiques, les facteurs écologiques sont à l'origine d'un nombre croissant de déplacés.

Les travailleurs migrants africains sont pour l'essentiel peu qualifiés, même s'il existe une fuite des cerveaux. Ils vivent souvent dans des conditions de vie plus précaires que celles des nationaux, notamment lorsqu'ils sont en situation irrégulière. Ils sont souvent victimes de conditions de travail moins favorables (salaire inférieur au salaire minimum, travail dangereux, heures supplémentaires impayées, etc.). Les transferts des travailleurs africains vivant sur les autres continents s'élèvent en moyenne à 200 dollars par migrant et par mois.

Amériques

En 2005, 25 millions de migrants provenaient d'Amérique latine et des Caraïbes ; l'émigration vers les Etats-Unis représente les trois quarts de ces flux migratoires. Cette zone géographique se caractérise par deux grands mouvements migratoires: l'un du Sud vers le Nord (vers l'Amérique du nord mais aussi l'Espagne); l'autre à l'intérieur de l'Amérique latine vers les pôles d'attraction économique que sont l'Argentine, le Chili, le Costa Rica et le Venezuela.

Aux Etats-Unis la politique d'immigration est très préoccupante, tant au niveau normatif, qu'au niveau de la mise en oeuvre : l'amalgame entre immigrés et terroristes constitue une constante et l'immigration clandestine est criminalisée. On retrouve le même type de violations de droits de l'Homme aux Etats-Unis et au Mexique, y compris à la frontière Mexique/Guatemala : abus de pouvoir, violences physiques, expulsions expéditives, détentions arbitraires, corruption, trafic de personnes.

En Colombie, selon le gouvernement, un million de personnes aurait été déplacé depuis 1995 à cause du conflit armé. 8,6% des déplacés proviennent de groupes autochtones (Nukak Maku, Wounnan, Awa, etc.).

En 2004, les femmes représentaient 49,6% des migrants de la région. Elles migrent principalement aux Etats-Unis, en Espagne et au Japon. Ces femmes sont particulièrement exposées à des violations de leurs droits, tant dans les pays d'accueil (emplois précaires, exploitation au travail, etc.) qu'au cours de leurs migrations

(violences, harcèlement sexuel). La traite des femmes pour des activités de prostitution, de travail en situation de quasi-esclavage, de vente de drogue, etc. est présente dans toute la région.

Asie

L'Asie comptait, en 2005, plus de 53 millions de migrants internationaux, dont 45% de femmes ; elles sont plus nombreuses que les hommes au Sri Lanka (65%), aux Philippines (72%) et en Indonésie (73%). La plupart travaillent comme employées de maison, aides soignantes ou ouvrières.

Les travailleurs migrants proviennent principalement du Bangladesh, de Birmanie, du Cambodge, de Chine, d'Inde, d'Indonésie, du Laos, du Népal, des Philippines, du Sri Lanka et du Vietnam. Ces migrants sont pour l'essentiel des travailleurs peu qualifiés, mais le continent connaît également un phénomène de fuite des cerveaux (informaticiens, personnel médical, enseignants, etc.). Ils émigrent vers d'autres pays asiatiques (Corée du sud, Japon, Malaisie, Singapour, Thaïlande, etc.), d'Europe, d'Amérique du nord et du Moyen Orient. Les transferts de salaires constituent une contribution importante à l'économie de leurs pays d'origine.

Les réfugiés sont 7,8 millions en Asie. La dictature militaire qui sévit en Birmanie a contraint 10% de la population à chercher refuge, notamment dans les pays voisins (1,5 millions de Birmans en Thaïlande). Des dizaines de milliers de Tamouls Sri Lankais se réfugient en Inde. Le tsunami de décembre 2004 a également provoqué une vague de déplacés internes et de réfugiés écologiques.

Le trafic d'êtres humains, et notamment de femmes, est une problématique prépondérante en Asie. Il s'exerce tant à l'intérieur des pays, qu'au niveau continental et international ; la région du Mékong est un lieu privilégié pour ces trafics. Les femmes et les jeunes filles sont mariées de force ou contraintes de se prostituer.

Asie centrale

Depuis la fin de l'URSS, les républiques d'Asie centrale connaissent des flux croisées de minorités : départ des minorités russes et retour des minorités ouzbèkes, tadjikes, etc. Mais les flux migratoires se sont fortement diversifiés et complexifiés dans la dernière décennie : féminisation des migrations ; développement de l'immigration et de l'émigration de travail ; essor des migrations irrégulières ; arrivée de réfugiés (afghans, tchétchènes, ouïgours de Chine) ; etc.

En termes de migrations de travail, les situations sont très contrastées. Le Kazakhstan devient un pôle d'attraction régional pour les travailleurs migrants (mines, secteur agricole, industrie, construction, commerce). A l'inverse, le Kirghizstan et le Tadjikistan sont des pays de forte émigration, principalement vers la Russie et le Kazakhstan.

L'Asie centrale connaît d'importants mouvements de populations liés à des facteurs environnementaux : désertification de la mer d'Aral, dégradation des sols, pollution dans les zones de production et stockage des déchets nucléaires, etc.

Enfin, l'Asie centrale est devenue une des voies de transit privilégiés pour les migrants en provenance d'Asie ainsi que pour la traite des êtres humains, en particulier des femmes. Ainsi, des jeunes femmes kirghizes sont envoyées à des fins de prostitution en Europe et dans les pays du Golfe.

Russie

Depuis les années 1990, la Russie attire de nombreux migrants économiques venus d'Ukraine, du Caucase et d'Asie centrale. Une part importante se trouve en situation irrégulière : il y aurait ainsi selon l'Organisation internationale des migrations (OIM), 5 millions d'étrangers en situation irrégulière en Russie.

La Russie contrôle étroitement l'entrée et la circulation sur son territoire. Elle s'est retirée de l'accord sur la liberté de circulation qui prévalait entre pays de la CEI et a conclu des accords bilatéraux, utilisant comme une arme politique la définition des conditions d'entrée sur son territoire. A l'intérieur, elle a mis en place un dispositif complexe et restrictif d'enregistrement de la résidence et des déplacements.

Les étrangers – migrants économiques, réfugiés, mais aussi les déplacés internes, les Roms... – sont confrontés à des discriminations quotidiennes, notamment en matière d'accès à l'emploi et au logement. Ils sont également victimes de racisme et de xénophobie. Selon l'association antiraciste russe Sova, il y a eu au moins 54 morts dans des attaques racistes en 2006. La situation s'est durcie au cours des dernières années, la politique officielle russe devenant ouvertement hostile aux immigrants (comme en témoigne la campagne anti-géorgienne de l'automne 2006).

Les migrations dans le monde
Analyse thématique synthétique

Femmes et migrations

La féminisation des flux migratoires s'est accentuée depuis le début des années 90. Sur 191 millions de migrants internationaux recensés en 2005, 94,5 millions sont des femmes. Les femmes représentent également la moitié des 12,7 millions de réfugiés dans le monde.

Alors que pendant longtemps la migration féminine s'est effectuée dans le cadre d'un regroupement familial, il s'agit aujourd'hui majoritairement d'une migration de travail. La plupart sont des migrations Sud-Sud, y compris dans des pays lointains (Asie du sud-est vers les pays du Golfe).

Les rapatriements de salaires féminins constituent un apport essentiel pour les familles et les économies des pays de départ. Le tiers des 6 milliards de dollars rapatriés chaque année au Sri Lanka provient de migrantes. Ces revenus sont consacrés, pour une part plus importante que ceux des hommes, aux besoins sanitaires, éducatifs et sociaux des personnes bénéficiaires.

Les femmes migrantes sont particulièrement vulnérables à l'exploitation, aux discriminations et aux abus. Elles constituent en effet une main d'oeuvre bon marché, occupant des emplois exigeants et peu gratifiants. Beaucoup sont aussi exposées aux violences et à la prostitution.

Si la relégation des femmes à certains types d'emplois et les risques associés aux migrations les rendent plus vulnérables que les hommes, leur parcours renforce aussi la transformation des rôles publics et privés traditionnels entre hommes et femmes.

Rapports Nord-Sud et politiques migratoires

Face à l'afflux croissant de migrants au cours des dernières années, la réponse politique qui se construit au sein de l'UE menace non seulement les droits fondamentaux des immigrés, mais aussi une véritable politique de coopération centrée sur les besoins des populations du Sud.

L'objectif recherché par les pays européens est la gestion des "flux migratoires". Pour ce faire, la coopération au développement tend à être instrumentalisée afin d'inscrire les migrants dans un système sélectif d'inclusion économique et d'exclusion juridique. L'Europe externalise les coûts des mutations de son économie et impose la clandestinité et la répression comme seule réponse politique et sociale pour quelques millions d'habitants de l'Europe.

Ainsi, la présence de 4 millions de travailleurs sans statut administratif en Europe permet aux entreprises et plus largement à l'ensemble de la société de faire des économies énormes par une sorte de « délocalisation sur place» : absence de charges sociales, salaires miséreux, quasi absence de droits sociaux et d'accès aux services publics, etc.

Il ne peut y avoir de réelle cohérence entre politiques de coopération et politiques migratoires en l'absence d'un respect inconditionnel des droits fondamentaux des migrants.

Les entraves au doit d'asile dans le monde

Selon le HCR, il y avait en 2005 9,2 millions de réfugiés dans le monde ; pourtant, cette année là, seuls 170 000 se sont vus reconnaître officiellement le statut de réfugié par un Etat d'accueil. L'accès au droit d'asile est pourtant la pierre angulaire de l'accès aux droits pour les réfugiés.

Moins de 10% des réfugiés font une demande d'asile car les obstacles sont importants :

1. la mise en place de politiques migratoires « défensives » restreint l'accès des réfugiés aux territoires, principalement des pays les plus développés, et empêche automatiquement toute possibilité de déposer une demande d'asile ;
2. au Sud notamment, l'absence d'infrastructures et d'institutions compétentes en matière d'asile limite la possibilité d'obtenir des informations ou un soutien pour déposer une demande d'asile.

Par ailleurs, seul un faible pourcentage des demandes déposées est accepté. En 2005, la proportion de réponse favorable est d'environ un tiers au niveau mondial mais elle varie selon les régions : en Europe, 13% des 374 000 demandes ont été acceptées ; en Afrique, plus de 38% des 125 000 demandes, en Asie-Pacifique, 40% des 75 000 demandes.

La spécificité du droit d'asile ne saurait être tributaire des politiques migratoires et les Etats sont tenus de respecter pleinement la Convention de 1951 relative aux réfugiés et à reconnaître le rôle et l'autorité du HCR, y compris en lui donnant les moyens nécessaires pour mener à bien sa mission.

Instruments, voies de recours et organes de protection

La communauté des Etats s'est progressivement dotée d'instruments et de voies de recours relatifs aux droits des migrants. Les droits des réfugiés et demandeurs d'asile sont les mieux protégés, grâce à plusieurs conventions internationales et régionales. Le principal de ces instruments est la Convention relative au statut des réfugiés adoptée par l'ONU en 1951. Il est complété au niveau régional par la Convention de l'Organisation des Etats américaines sur l'asile territorial (1954) et la Convention de l'Organisation de l'Union africaine régissant les aspects propres aux problèmes des réfugiés en Afrique (1969). Le Haut commissariat aux réfugiés (HCR) est le principal organe de protection des droits des réfugiés et demandeurs d'asile.

Le dispositif juridique relatif aux droits des travailleurs migrants est plus récent. Le principal instrument est la Convention de l'ONU sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et de leur famille (1990). Celle-ci n'a cependant été ratifiée que par 35 Etats, dont aucun des grands pays d'immigration ; son organe de contrôle n'a par ailleurs que des pouvoirs limités. L'Organisation internationale du travail dispose également d'un ensemble de conventions protégeant les droits des travailleurs migrants.

La traite des personnes, au cœur d'une série de traités aoptés dans la première moitié du 20ème siècle, est aujourd'hui l'objet d'un regain d'attention. La mobilisation des Etats et la coopération interétatique reste cependant très inégale selon les régions. Enfin, la protection des déplacés internes reste marginale dans ce corpus juridique international.

Outre ces dispositifs spécifiques, l'ensemble des migrants bénéficient de l'essentiel des droits fondamentaux reconnus internationalement (inscrits notamment dans les 7 conventions fondamentales de l'ONU et dans les instruments régionaux).